



Commande signée pour pose parquet impossible, que faire?

Par Yoman

Bonjour à toutes et tous,

Je suis un particulier en galère depuis plus de 2 ans sur le sol de ma maison. Nous avons du parquet depuis 2000 mais en 2020, remontée d'humidité dans la dalle, le parquet a sauté sur une partie de la surface. Contact avec les assurances qui me demandent un devis. Je le fais pour remplacement à l'identique et l'assurance prend ceci en compte. Sauf que depuis, malgré les 2 experts et les 5 entreprises qui sont passées voir, aucune ne trouve la solution pour cette remontée d'humidité... lorsque le poseur de parquet vient, il trouve un taux d'humidité trop élevé pour poser le parquet. Il ne veut donc pas le poser tant que le pb n'est pas réglé. Pour l'instant seul le nettoyage/ ponçage de la dalle à été fait. Plusieurs entreprises, devant leur incapacité à traiter le pb nous conseillent évidemment de poser du carrelage, moins sensible à ces remontées d'humidité que nous n'arrivons pas à régler. Nous sommes favorables à ce choix, mais le poseur nous dut en gros qu'il faudra payer la somme du devis tout de même!

La question est donc la suivante: étant donné que nous ne trouvons pas la solution au pb d'humidité, et que le poseur de parquet ne peut pas poser dans ces conditions, peut-on enclencher une procédure afin de revenir sur le devis signé ? Au vu du coût total (près de 15000 euros) dont près de 5000 déjà payés au poseur pour la commande du parquet, qui a été livré chez le poseur, et le ponçage que devons nous payer dans ce cas? Devrait-on le prix du parquet commandé ? Ou seulement le prix de la prestation qui a été effectuée jusque là, cad nettoyage de la dalle et ponçage?

Que me conseillez vous?

Merci par avance pour vos conseils,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut surtout traiter le problème de l'humidité !
Même un carrelage ne tiendra pas sur un sol humide.

La maison est encore sous garantie décennale ?

Par Yoman

Non, maison des années 70...

Évidemment on voudrait bien aussi traiter le pb d'humidité, mais si les professionnels ne voient pas de solution...

Ah j'ai oublié de préciser que la maison est semi mitoyenne, notamment du côté sur lequel nous avons remontée d'humidité...donc pas moyen de creuser de l'extérieur pour voir ce qui se passe...malheureusement... notre voisin de ce côté là a une maison qui est surélevée par rapport à la notre de 70-80 cm. A ma connaissance il n'a pas de souci d'humidité de son côté. Nous sommes dans un quartier résidentiel.

Par yapasdequoi

Un devis vous engage, et si vous avez versé un acompte, vous devrez tout payer, sauf accord amiable avec le fournisseur (mais vous y croyez ?)

Par Yoman

Non, évidemment!...

Merci pour l'information que je cherchais. Pas moyen de revenir sur la commande signée, c'est à nous de fournir un support sain à l'entreprise de pose du parquet..

On est donc bien bloqués !

Par yapasdequoi

Il ne fallait pas signer le devis avant de résoudre le problème. Maintenant il faut traiter l'humidité.

Par Yoman

Oui, nous avons fait l'erreur parce que le premier expert de l'assurance a conclu à un problème de joint de dilatation. De ce fait, une nouvelle pose du parquet permettait de résoudre le souci... c'est ensuite, une fois le parquet enlevé qu'on s'est rendu compte que cette conclusion était erronée...

Par yapasdequoi

Voir avec l'assurance pour une nouvelle expertise.

Par Yoman

Oui c'est ce qui a été fait. Étant donné qu'un drain venant de chez le voisin débouche dans un regard qui est dans cette zone, l'assurance m'a demandé de faire signer au voisin un constat amiable de dégâts des eaux, ce qu'il a refusé. L'expert avait aussi préconisé 1) de vérifier l'étanchéité du solin assurant le lien entre notre maison et celle du voisin et 2) de déboucher le drain afin de vérifier qu'il vient bien de chez le voisin.

Tout ceci à été fait par une entreprise les conclusions sont que le solin est étanche et que le drain vient bien de chez le voisin, caméra remontée sur une longueur de 5m, plus validation avec colorant ça vient de ses eaux de pluie.

Tout ceci est remonté à l'expert de l'assurance (le second) et nous attendons depuis septembre...

Patience donc?? Finalement pas d'autre solution...

Par yapasdequoi

Euh non : vous devriez voir un avocat pour obliger ce voisin à garder ses eaux de pluie chez lui !

Par Yoman

Ok merci beaucoup pour votre aide et conseil!